

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2024
De la Commune de CONCHY LES POTS

Date de convocation et d'affichage : 21/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 5 juillet à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, Maire.

Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, PLUCHARD Frédéric, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, ROUSSET Lucien, CLEUET Philippe, BIZET Francis.

Absents excusés représentés : BRIATTE Thomas a remis un pouvoir à FOULLOY Martine, BEVALOT Benjamin a remis un pouvoir à HUCHER Vincent, GRELIN Jean a remis un pouvoir à PINSSON Marie-Christine, LELONG David a remis un pouvoir à CLEUET Philippe.
L'EQUILBECQ Sébastien, BRUYEN Philippe.

M. HUCHER Vincent est nommé secrétaire de séance.

- Madame le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :
« Avis sur le projet éolien de Canny sur Matz »

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent la modification de l'ordre du jour et valide ce point supplémentaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2024 : à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le PV de la réunion du 31 mai 2024.

Délibération N° 26.2024. Renouvellement du contrat de délégation de service public eau potable. Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 02.2024 du conseil municipal en date du 5 février 2024 relative à l'approbation du renouvellement de la délégation de service public eau potable ;

Considérant l'analyse des offres et le résultat des négociations ;

Considérant l'avis de la commission en date du 16 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le choix de retenir SUEZ Eau France**, comme délégataire pour l'exploitation du service eau potable.
- **D'approuver la convention de délégation de service public** et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de 5 ans.
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation public** et ses annexes avec SUEZ Eau France

Délibération° 27.2024. Avis du conseil municipal sur le projet éolien de la Commune de Canny sur Matz

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Canny-sur-Matz.

Le projet porté par la société PARC ÉOLIEN DE CANNY est constitué de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 180m et d'une puissance unitaire de 5,7MW et de 2 postes de livraison.

La commune de Conchy Les Pots étant une commune limitrophe, son conseil municipal doit émettre un avis sur celui-ci.

L'enquête publique a lieu du 24 juin 2024 au 24 juillet 2024 au siège de la mairie de Canny-sur-Matz.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, qui après réflexion décide de ne pas se prononcer sur le projet éolien de la Commune de CANNY SUR MATZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance
Vincent HUCHER.



PINSSON Marie-Christine
Maire

